



Wallonie



Florennes, 25.09.2012

Place de l'hôtel de ville 1  
5620 Florennes  
Tél : 071/68.14.64-071/68.14.69  
0474/94.99.93  
[quentin.lorent@florennes.be](mailto:quentin.lorent@florennes.be)  
[michael.daffe@florennes.be](mailto:michael.daffe@florennes.be)

## **Compte rendu réunion « Jardin Solidaire » du 17 septembre 2012.**

### **1. Présents :**

Valérie **HUBERT et famille** (Jardiniers), Anne **BEGHEIN** (jardinier), Thierry **GROLET et famille** (jardiniers), Pascale **MAREZ** (Chapitre 12), Monsieur **LAMBOT** (jardinier), Monsieur **BAYENET** (jardinier), Olivier **SERVAIS** (GAL), Guillaume **HUART** (Chapitre 12), Noémie **CHARTIER** (AMO jeunes 2000), Michaël **DAFFE** (Assistant social PCS Florennes).

### **2. Introduction**

L'ordre du jour est la réalisation d'un échéancier des mois à venir afin de voir où l'on va.

Pour information, la convention sera signée cette semaine, l'état des lieux a été fait.

### **3. Informations importantes.**

- Ne pas creuser trop profond Max 60 cm (câble sous le terrain).
- Accès au jardin uniquement via la ruelle sauf en cas de gros matériel à amener : **toujours demander l'autorisation à la directrice de la Maison de repos.**
- Interdiction de se garer sur le parking de la Maison de repos.
- Accès au jardin entre 8h et 20h, 7j/7j (imposé par le CPAS). Dans un 1<sup>er</sup> temps, l'accès au jardin doit se faire avec un partenaire au projet (tant que la charte sur le fonctionnement du jardin n'est pas effective).
- Elagage : Avoir toujours l'accord du secrétaire du CPAS avant d'agir.
- Garder en état le chemin et les bancs + l'entretien de la pelouse qui est à charge des jardiniers.
- Veillez à garder le site propre et accueillant (Le PCS est garant du bon fonctionnement du jardin).



Plan de cohésion sociale de Florennes

Place de l'hôtel de ville, 1 - 5620 Florennes  
[quentin.lorent@florennes.be](mailto:quentin.lorent@florennes.be)

Avec le soutien de la WALLONIE et de la Commune de FLORENNES



Wallonie

#### 4. Echancier/planning :

##### Septembre 2012

29/09 : Délimitation des Parcelles + Analyse du sol  
Enlever la mousse  
Réalisation de la Charte

##### Octobre 2012

1<sup>er</sup> coup de bêche  
Séance info : engrais vert

##### Novembre 2012

Conception de l'abri (implication du formateur Chap XII)  
Promotion du jardin (pub : affiches ou autres).

##### Décembre 2012

Choix et achat des graines

##### Janvier 2013

Construction de l'abri (voir quand la formation est possible)

##### Février 2013

##### Mars 2013

Retravailler le sol  
Semis  
Eau ???

##### Avril 2013

##### Mai 2013

Récolte



Plan de cohésion sociale de Florennes

Place de l'hôtel de ville, 1 - 5620 Florennes  
quentin.lorent@florennes.be

Avec le soutien de la WALLONIE et de la Commune de FLORENNES



Wallonie

## 5. Questions et réflexions :

- Intégrer les enfants au projet, par exemple (épouvantails/nichoirs).
- Concernant l'abri faut-il une demande à l'urbanisme ?
- Comment amener l'eau ? (abri ? CPAS ?)
- Une séance d'information à prévoir par mois. (visite de la ferme Montaval Senzeilles, scierie de Morville, engrais vert, ...)
- Montage cabane : voir Chap XII et GAL, le GAL peut prendre en charge cette formation et peut amener un animateur extérieur spécialisé dans le domaine + approche artistique (2h pour voir ce qu'il est possible de faire avec les partenaires : AMO/Public/Formateur Chap XII/ Bois : prévoir une réunion de coordination.
- Réflexion sur une mare en hauteur.
- Peut-on utiliser le W-C et évier du CPAS ?
- Raccordement gouttière CPAS afin de récolter les eaux ?

## 6. Répartition des Parcelles :

Le terrain mesure +- 10m sur 16m.

- Une parcelle communautaire avec une partie expérimentale
- 1 parcelle individuelle de 12m sur 1m pour 2 personnes (Anne et Valérie).
- 1 parcelle individuelle de 12m sur 1m (Sylvain et Solange).

## 7. Conclusion

La prochaine réunion aura lieu **le lundi 24 septembre 2012 à 18h à l'AMO.**

L'ordre du jour de cette réunion sera la réalisation de la Charte.

La 1<sup>er</sup> journée de travail aura lieu **le samedi 29 septembre 2012 à 13 au jardin.**

L'ordre du jour de cette journée sera la délimitation des parcelles ainsi que l'analyse du sol.

**Michaël DAFPE.**  
**Assistant social du PCS**

